RCS : MANOSQUE
Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00005
Numéro SIREN : 808 800 031
Nom ou dénomination : ABC AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2021 sous le numéro de dépôt 1637

R.C.S. Manosque
Greffe T.C. Manosque
Procès Verbal de Dépôt
N° 1637 Date 24 JUIN 2021
Le Greffier

ABC AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Avenue Flourens Aillaud,
04700 ORAISON

808800031 RCS MANOSQUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente Novembre,
A 18 heures,

Les associés de la société ABC AMENAGEMENT ET PATRIMOINE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 17 Avenue Flourens Aillaud 04700 ORAISON, sur convocation de la Présidente faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame **Régina AVARGUES**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Eric AVARGUES est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- La teneur de la convocation
- La démission de la présidente
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ; nomination d'un nouveau Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EA RO

ORDRE DU JOUR

- Démission de la Présidente
- Nomination d'un nouveau Président

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Présidente : Mme Régina AVARGUES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommé Mr Eric AVARGUES Président de la SAS pour une période de 5 ans à compter du 01 Décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le mandat du Président ne sera pas rémunéré, consenti à titre Gracieux et sans compensation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ; l'associé intéressé ne prenant pas part au vote

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Régina AVARGUES

Le secrétaire
M. Eric AVARGUES